

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

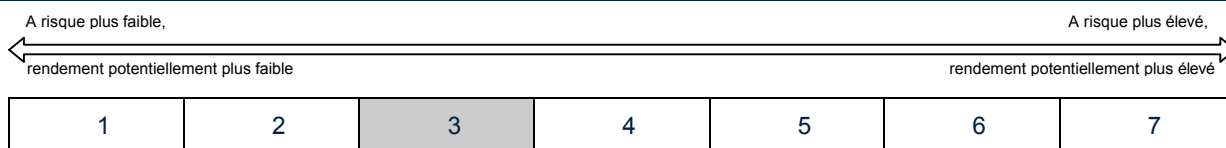
R OPAL MULTI REACTIVE

Codes ISIN : Part C EUR FR0010353821 - Part F EUR FR0010353847- Part R EUR FR0010353813 - Part M EUR FR0010353839 – Part I EUR FR0011594217- Part K EUR FR0011591023
FIA soumis au droit français
Société de gestion : ROTHSCHILD HDF INVESTMENT SOLUTIONS

Objectifs et politique d'investissement

- **Classification AMF du FCP** : Fonds de multigestion alternative.
- **Objectif de gestion** : Recherche d'un gain absolu sur une période de 3 ans avec un objectif de volatilité annuelle moyenne de 3% (6% au maximum). L'objectif de gestion mentionné est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché de la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.
- **Indicateur de référence** : EONIA Capitalisé. Il représente le taux moyen interbancaire au jour le jour.
- **Politique d'investissement** : Le FCP investira prioritairement ses actifs dans d'autres OPC ou fonds d'investissement utilisant tous les types de gestion alternative ou classique associés à des techniques de trading sur toutes les classes d'actifs financiers. Les investissements du FCP seront diversifiés, en termes de marchés, de méthodologies de gestion et de gérants. Le FCP aura la possibilité d'investir entre 0 et 100 de l'actif net aux stratégies dites de « trading ». Celles-ci reposent sur des prises de positions directionnelles et ont pour caractéristique d'investir sur tout type de classes d'actifs visant à tirer profit des mouvements à la hausse comme à la baisse sur tous les marchés. Elles comprennent en particulier des stratégies dites « global macro » dont le processus de décision repose principalement sur une analyse fondamentale (anticipations macro-économiques) et discrétionnaire, ou « CTA » pour lesquels les décisions d'investissement sont plus systématiques et résultent essentiellement de modèles mathématiques. En outre, le FCP aura également la possibilité d'investir entre 0 et 40% de l'actif net dans des fonds de gestion classiques. Etant précisé que des fonds de gestion classique peuvent pratiquer des stratégies directionnelles de sélection de valeurs pouvant également avoir recours à des techniques de trading. Le FCP pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers en vue de couvrir le portefeuille ou au contraire en vue d'augmenter son exposition au marché notamment au travers de contrats à terme sur indices. L'exposition globale maximale du FCP incluant le recours à des instruments financiers à terme ne pourra représenter plus de 200% de l'actif net. Certains actifs du FCP exposés à des devises autres que l'euro pourront faire l'objet d'une couverture de change. L'investisseur reste néanmoins exposé au risque de change.
- **Fréquence de valorisation** : Mensuelle, VL établie le vendredi Fin de mois et calculée le mardi suivant. Centralisation des ordres : auprès de CACEIS BANK France ; (i) pour les souscriptions : la veille à 12h00 ; (ii) pour les rachats : cf. prospectus du FCP, les délais de sortie changeant selon les montants rachetés. Exécution des ordres : sur base de la prochaine VL. Date de règlement des S/R : VL+3 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.
- **Recommandation** : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 3 ans après leur investissement.

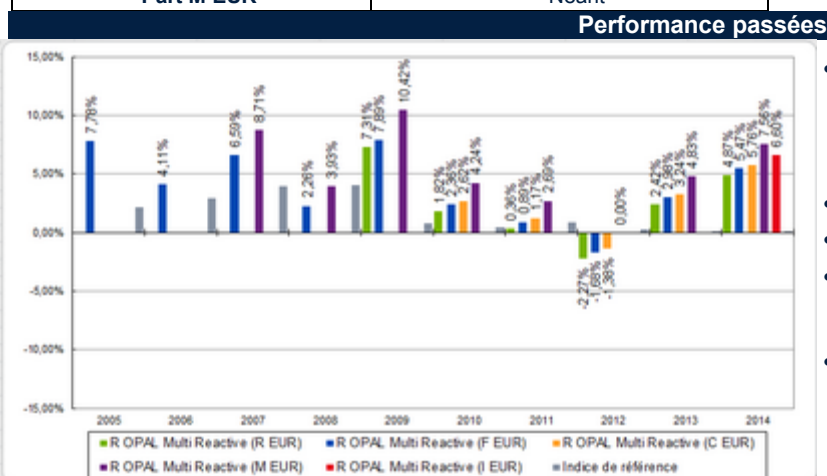
Profil de risque et de rendement



- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque et de rendement associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'indicateur synthétique est calculé sur la base des données estimées de la part F EUR (FR0010353847).
- L'exposition aux marchés internationaux et le recours aux stratégies alternatives expliquent le classement du FIA dans cette catégorie.
- Le FIA n'est pas garanti en capital.
- Les risques importants, non pris en compte dans l'indicateur, auxquels peut être exposé le FIA sont :
 - **Risque de contrepartie** : le FIA peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations sur des instruments financiers à terme sur des marchés de gré à gré.
 - **Impact des techniques** telles que le recours à des produits dérivés : la surexposition ne pourra représenter plus de 200% de l'actif net mais pourra contribuer à accentuer le risque de performance et le risque en capital. Il est possible que la valeur liquidative du FIA puisse baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le FIA est exposé.
- Pour toutes informations complémentaires sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FIA.

Frais	
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Part C EUR, F EUR, I EUR, K EUR et R EUR : 3% Part M EUR 5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants – Part C EUR	3,20%
Frais courants – Part F EUR	3,50%
Frais courants – Part I EUR	2,70%
Frais courants – Part K EUR	2,57%*
Frais courants – Part R EUR	4,11 %
Frais courants – Part M EUR	1,80%
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	
5% de la surperformance du FIA par rapport à l'indice EONIA Capitalisé (Montant de la commission de performance facturé lors du dernier exercice clos en décembre 2014)	
Part C EUR	0,29%
Part F EUR	0,28%
Part I EUR	Néant-
Part K EUR	0,30%
Part R EUR	0,23%
Part M EUR	Néant

- Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
- Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2014. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre, ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiations excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les données auxquelles est associé un astérisque (*) sont estimées.
- Pour plus de précisions sur les frais, y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, veuillez-vous référer à la partie « Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité » du prospectus disponible sur les sites internet : www.hdf-finance.fr ou www.rothschildgestion.fr



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Ces performances sont nettes de tous frais hormis les éventuels frais d'entrée qui auront pu être prélevés lors de la souscription.
- Le FIA a été créé en 2000.
- Les parts I EUR et K EUR ont été créées en 2013.
- Jusqu'à la date du 31/12/2009, le FCP était un OPC contractuel. Depuis le 01/01/2010, le FCP est un OPC de fonds alternatifs.
- Les performances sont calculées en euros. L'indice de référence est l'EONIA Capitalisé.

Informations pratiques	
Nom du dépositaire :	CACEIS BANK France
Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA :	Le prospectus, les rapports annuels et attestations périodiques, ainsi que tout autres informations pratiques sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse parrhdfisInvestorsRelations@rothschild.com ou par courrier adressée à : Rothschild HDF Investment Solutions– 29 avenue de Messine 75008 Paris. Le prospectus est également disponible sur les sites internet www.hdf-finance.fr ou www.rothschildgestion.fr
Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :	Informations complémentaires disponible sur les sites Internet : www.hdf-finance.fr ou www.rothschildgestion.fr . Un rapport mensuel non audité y est également disponible.
Fiscalité :	Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
Catégories de parts :	Le FIA peut être constitué d'autres types de parts. Plus d'informations sur ces parts sont disponibles dans le prospectus du FIA ou sur les sites internet : www.hdf-finance.fr ou www.rothschildgestion.fr
Responsabilité :	La responsabilité de Rothschild HDF Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.